



Lac-Sergent

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 17 juillet 2017, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, au Club-Nautique, 1466, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Monsieur René-Jean Pagé, maire
Monsieur Mario Émond, conseiller
Madame Hélène D. Michaud, conseillère
Monsieur André Métivier, conseiller
Monsieur François Garon, maire suppléant

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 27 personnes.

1. **OUVERTURE**

Monsieur René-Jean Pagé, maire, remercie les personnes présentes et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur René-Jean Pagé, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

-
1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2017**
 5. **Correspondance : Voir liste**
 6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 30 juin 2017
 - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / juin 2017
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - juillet 2017 »
 7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 État des résultats au 30 juin 2017
 - 7.2 Liste des permis émis pour le mois de juin 2017
 - 7.3 CCU - Procès-verbal de la séance du 7 juin 2017
 8. **Avis de motion**
 9. **Règlements**
 10. **Résolutions**
 - 10.1 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.2 Résolution statuant sur la demande de dérogation mineure no 2017-802
 - 10.3 Association des directeurs municipaux du Québec – Colloque de zone 2017
 - 10.4 Demande d'aide au déneigement des chemins privés (versement)
 - 10.5 Octroi de la subvention 2017 – CJSR la TVC Portneuvoise
 - 10.6 Octroi de contrat **TP-2017-010** / travaux d'excavation et de surfacage / chemin des Mélèzes, Tour-du-Lac Nord et Tour-du-Lac Sud
 - 10.7 Octroi de contrat **TP-2017-011** /travaux de réfection de la chaussée et changement de ponceau / chemins des Mélèzes, de la Pointe et Tour-du-Lac Nord
 - 10.8 Octroi de contrat **ADM-2017-006** / conception des plans pour la construction d'un garage municipal
 - 10.9 Réfection de la toiture de la chapelle **TP-2017-012** – approbation du devis
 - 10.10 Autorisation de signature de la convention d'acquisition de la Chapelle du lac Sergent
 11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
 13. **Deuxième période de questions**

**CORRECTION
AJOUT**

14. Clôture de la séance
 15. Levée de l'assemblée
-

17-07-136

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec les modifications suivantes :

**CORRECTION
AJOUT**

- 10.9 Réfection de la toiture de la chapelle **TP-2017-012** – approbation du devis
- 10.10 Autorisation de signature de la convention d'acquisition de la Chapelle du lac Sergent

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Q. (Mme Rebecca Filion). Elle informe les membres du Conseil qu'elle est opposée au projet de construction d'un garage municipal et à son emplacement retenu, car cela nécessitera du déboisement. De plus, elle croit que les besoins de la Ville ne nécessitent pas la construction d'un garage.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 19 JUIN 2017

Séance ordinaire du 19 juin 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2017 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-07-137

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2017.

5. CORRESPONDANCE

La secrétaire dépose la correspondance reçue au 14 juillet 2017.

6. TRÉSORERIE

6.1 RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2017

La secrétaire fait la lecture du rapport financier au 30 juin 2017.

17-07-138

II EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 30 juin 2017 soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / JUIN 2017

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période de juin 2017, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période de juin 2017 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **132 750.28 \$** sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / JUIN 2017		
	DÉPENSES	122 427.16 \$
	SALAIRE DU CONSEIL + EMPLOYÉS	10 323.12 \$
	TOTAL	132 750.28 \$

17-07-139

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les Bordereaux de dépenses et salaire pour le mois de JUIN 2017 soient adoptés tels que présentés.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / JUILLET 2017

La secrétaire fait la lecture des comptes à payer pour le mois de juillet 2017.

17-07-140

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer du mois de juillet 2017 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total 9 017.54 \$.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 État des résultats au 30 juin 2017

La secrétaire dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 30 juin 2017.

7.2 Liste des permis émis pour le mois de juin 2017

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le bilan des permis émis pour le mois de juin 2017.

		année 2017
Janvier		0 \$
Février		290 000 \$
Mars		5 000 \$
Avril		186 800 \$
Mai		22 150 \$
Juin		57 725 \$
	TOTAL	561 675 \$

7.3 CCU - Procès-verbal de la séance du 7 juin 2017

La secrétaire dépose pour être annexé au procès-verbal, le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la séance du 7 juin 2017.

8. AVIS DE MOTION

9. RÈGLEMENTS

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

ATTENDU QUE ces demandes de permis ont été analysées le 7 juin 2017 par le Comité consultatif d'urbanisme, lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter les permis tels que présentés;

904, chemin des Hêtres

Construction d'un bâtiment secondaire

CONSEIL 17-07-141
CCU-17-07-029
Permis 2017-054

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14 conditionnellement à ce que les propriétaires s'engagent à démolir l'abri à bois non conforme implanté sur leur propriété.

1484, chemin du Club-Nautique

Installation sanitaire

CONSEIL 17-07-142
CCU-17-07-030
Permis 2017-056

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur André Métivier, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1618, chemin de la Colonie

Construction bâtiment secondaire

CONSEIL 17-07-143
CCU-17-07-031
Permis 2017-053

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

10.2 Résolution statuant sur la demande de dérogation mineure no 2017-802

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble désigné par le numéro de lot 3 514 339 dans le cadastre du Québec laquelle vise à rendre conforme l'implantation du garage existant;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.1 du Règlement de zonage no 314-14.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a analysé le 7 juin 2017 la présente dérogation mineure et recommande au conseil municipal de l'accepter;

ATTENDU que le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU qu'un avis public a été publié et affiché conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-07-144

D'accepter cette demande de dérogation mineure, aux fins de régulariser la distance du bâtiment secondaire (garage) de la marge de recul avant à 1.4 mètre alors que la norme réglementaire est de 3 mètres.

10.3 Association des directeurs municipaux du Québec – Colloque de zone 2017

CONSIDÉRANT QUE le colloque de zone La Capitale est présenté du 13 au 15 septembre 2017 à Baie-St-Paul;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur André Métivier, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-07-145

QUE la municipalité de Lac-Sergent inscrive Madame Josée Brouillette à la formation mentionnée ci-haut qui se déroulera du 13 au 15 septembre prochain à Baie-St-Paul;

QUE les coûts d'inscription de 200 dollars taxes incluses soient chargés au poste budgétaire Formation – 213-0454.

10.4 Demande d'aide au déneigement des chemins privés (versement)

ATTENDU la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

ATTENDU qu'il y est inscrit que le remboursement est effectué sur présentation des pièces justificatives;

ATTENDU que la municipalité doit s'assurer avant d'effectuer un déboursé que les parties respectent les exigences;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-07-146

QUE la Ville de Lac-Sergent accepte de verser les contributions maximales suivantes jusqu'à concurrence des montants corroborés par les factures :

Chemins Demandeurs	Distance admissible (m)	Contribution admissible
Chemin de la Colonie	451.22 (m)	1 953.33 \$

10.5 Octroi de la subvention 2017 – CJSR la TVC Portneuvoise

ATTENDU QUE CJSR-La TVC Portneuvoise opère un service de télévision communautaire sur le territoire de la Ville de Lac Sergent et une partie du territoire de la MRC de Portneuf et de la MRC de la Jacques-Cartier;

ATTENDU QUE CJSR-La TVC Portneuvoise offre une programmation diversifiée s'adressant à l'ensemble de la population desservie;

ATTENDU QUE CJSR-La TVC Portneuvoise couvre des événements et des conférences de presse d'intérêts publics;

ATTENDU l'importance de CJSR-La TVC Portneuvoise dans le développement social et communautaire de notre ville;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-07-147

QUE la Ville de Lac Sergent soutiendra CJSR-La TVC Portneuvoise dans la poursuite de ses opérations, et ce, pour les années 2017, 2018 et 2019 par l'octroi d'une subvention annuelle de 426.25 \$.

CE soutien financier est conditionnel au maintien des opérations de CJSR-La TVC Portneuvoise au bénéfice des citoyens et citoyennes de notre municipalité.

10.6 Octroi de contrat TP-2017-010 / travaux d'excavation et de surfacage / chemin des Mélézes, Tour-du-Lac Nord et Tour-du-Lac Sud

ATTENDU QUE la Ville de Lac Sergent a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite tel que stipulé à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, afin d'obtenir des soumissions concernant des travaux d'excavation et de surfacage (rapiéçage) / chemins des Mélézes, chemin du Tour-du-Lac Nord et Tour-du-Lac Sud;

SOUSSIONNAIRE	Résultat	TPS	TVQ	TOTAL
PAVCO	14 526.50 \$	726.33 \$	1 449.02 \$	16 701.84 \$
Construction & pavage Portneuf	26 399.00 \$	1 319.95 \$	2 633.30 \$	30 352.25 \$
Pont-Rouge asphalte & emb.	18 698.00 \$	934.90 \$	1 865.13 \$	21 498.03 \$

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés par l'inspecteur municipal pour la réalisation des travaux étaient de 20 000 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-07-148

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat à l'entreprise PAVCO pour effectuer les travaux d'excavation et de surfacage sur les chemins des Mélézes, Tour-du-Lac Nord et Tour-du-Lac Sud, le tout tel que décrit au devis joint à la présente, pour un montant de 14 526.50 \$ plus les taxes applicables étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 232-0527 – Voirie – fossés, accotements, ponceaux.

ET QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 232-0521 – Entretien des chemins.

ET QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 331-2121 – IMMOBILISATIONS – routes pour les travaux admissibles au programme de la taxe d'accise.

10.7 Octroi de contrat TP-2017-011 /travaux de réfection de la chaussée et changement de ponceau / chemins des Mélézes, de la Pointe et Tour-du-Lac Nord

ATTENDU QUE la Ville de Lac Sergent a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite tel que stipulé à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, afin d'obtenir des soumissions concernant des travaux d'excavation et de surfacage (rapiéçage) / chemins des Mélézes, chemin du Tour-du-Lac Nord et Tour-du-Lac Sud;

SOUSSIONNAIRE	Résultat	TPS	TVQ	TOTAL
PAVCO	21 838.00 \$	1 091.90 \$	2 178.34 \$	25 108.24 \$
Raymond Robitaille exc.	26 300.00 \$	1 315.00 \$	2 623.43 \$	30 238.43 \$
Forestier Bédard	23 270.00 \$	1 163.50 \$	2 321.18 \$	26 754.68 \$

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés par l'inspecteur municipal pour la réalisation des travaux étaient de 26 000 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-07-149

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat à l'entreprise PAVCO pour effectuer les travaux de réfection de la chaussée et changements de ponceau sur les chemins des Mélèzes, de la Pointe et Tour-du-Lac Nord, le tout tel que décrit au devis joint à la présente, pour un montant de 25 108.24 \$ incluant les taxes applicables étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 232-0527 – Voirie – fossés, accotements, ponceaux.

ET QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 232-0521 – Entretien des chemins.

ET QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 331-2121 – IMMOBILISATIONS – routes pour les travaux admissibles au programme de la taxe d'accise.

10.8 Octroi de contrat **ADM-2017-006** / conception des plans pour la construction d'un garage municipal

17-07-150

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat à *Architecture et Armoire Design* pour la conception des plans pour la construction d'un garage municipal le tout tel que décrit à la soumission no 117061401, pour un montant de 2 480 \$ plus les taxes applicables;

LES livrables suivants sont inclus à la présente soumission : évaluation des besoins, vérification des règlements, montage des premières propositions, plan préliminaire, plan d'exécution, et décoration virtuelle.

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire– IMMOBILISATIONS – HDV garage municipal pour les travaux admissibles au programme de la taxe d'accise.

10.9 Réfection de la toiture de la chapelle **TP-2017-012** – approbation du devis

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres concernant la réfection de la toiture de la chapelle du lac Sergent;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-07-151

QUE la Ville de Lac-Sergent accepte le devis préparé par le service administratif concernant la réfection de la toiture joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante et autorise l'inspecteur municipal à procéder à un appel d'offres, sur invitation.

AJOUT

10.10 Autorisation de signature de la convention d'acquisition de la Chapelle du lac Sergent

ATTENDU QUE la Ville a entrepris des procédures d'acquisition de la chapelle du lac Sergent, le tout d'une superficie de 4 393,7 mètres carrés.

ATTENDU QUE le Diocèse de Québec est propriétaire des lots numéro 3 514 568, 3 514 580, 3 514 585 et 3 514 587 du cadastre du Québec, avec bâtisse dessus construite;

ATTENDU QUE les parties désirent procéder au règlement des procédures de cession;

17-07-152

ATTENDU QUE les membres du Conseil de Ville acceptent de verser au propriétaire la compensation demandée soit la somme de dix mille dollars en contrepartie;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent procède à l'acquisition de la chapelle Notre-Dame-de-la-Paix du lac Sergent et que sous réserve des approbations nécessaires prévues par la loi:

- Le Diocèse de Québec cédera à la Ville de Lac-Sergent en contrepartie d'une somme de 10 000 (dix mille) dollars les lots 3514 568, 3 514 580, 3 514 585 et 3 514 587 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 4 393.7 mètres carrés;

QUE Monsieur René-Jean Pagé, maire, et Josée Brouillette, secrétaire-trésorière soient autorisés à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Ville ainsi que tout document nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes y incluant tout amendement requis, mais qui ne change pas le sens ou l'objet des documents;

QUE les frais de notaires et les frais d'indemnité et de compensation au Diocèse de Québec, ayant trait à ladite cession soient à la charge de la Ville de Lac-Sergent et imputable au poste budgétaire Fonds des dépenses – Immobilisations – Achat de terrain 376-1000.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

Plusieurs membres du Conseil de la Ville prennent la parole.

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Voici les questions posées par les citoyens :

Q. (M. Denis Garon) Le Conseil a-t-il un plan B suite au rejet de l'égout collecteur ? Le Conseil prévoit faire quoi pour contrer la prolifération d'algues dans le lac ?

Il s'informe également des travaux qui seront réalisés dans le chemin de la Pointe.

Q. (M. Alain Durand). Beaucoup trop d'algues. Qu'est-ce que le Conseil prévoit de faire ?

Q. (M. Jean Gagné) Quels sont les critères pour changer les installations sanitaires ? La Ville a-t-elle réalisé des études ou un rapport sur la problématique d'algues dans le lac ?

Q. (M. Denis Goulet) La Ville propose-t-elle des tests d'analyse d'eau pour les puits d'eau potable privés ?

Q. (Mme Thérèse Bissonnette) La Ville n'a pas besoin d'un garage municipal.

Q. (M. Gilles Lacouline) Le Conseil prévoit faire quoi pour contrer la prolifération d'algues dans le lac ?

Q. (M. Yvan Bédard) Les communications entre la Ville et les citoyens devraient être plus régulières et de façon plus soutenue. Peut-être que la Ville n'a pas les ressources en nombre suffisant et devrait embaucher une ressource supplémentaire?

Q. (M. Jean Leclerc) Il informe la Ville des démarches d'accompagnement entre le comité pour une autre solution et la CAPSA.

Q. (M. Jean Leclerc) Il informe la Ville des démarches d'accompagnement entre le comité pour une autre solution et la CAPSA.

Q. (M. Youssef Malo) Il demande aux membres du Conseil de Ville d'effectuer des modifications à la réglementation d'urbanisme en vigueur concernant les normes sur les garages isolés.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-07-153

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21H37.

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

RENÉ-JEAN PAGÉ
MAIRE

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière